

DANIEL-LOUIS SEILER

Enjeux et partis politiques en Suisse

Habitué à la bipolarisation, au jeu majoritaire et aux affres d'une « cohabitation » présentée comme transitoire et accidentelle, l'observateur français ne doit rien comprendre à la scène politique suisse. Avec un taux de fractionnement élevé et la présence à la fois d'une extrême-gauche, d'une extrême-droite et d'un centre démo-chrétien à l'italienne, sans compter les consuméristes et autres écologistes, la Suisse correspond au modèle que Sartori définit par les termes de *multipartisme polarisé* (1). Or, contrairement aux conclusions que le politiste italien tirait pour son pays, le multipartisme polarisé a conduit la Suisse sur la voie d'un consensus jamais encore atteint par aucun pays européen. Loin de vivre au rythme de l'alternance et du fait majoritaire, qu'il soit de droite ou de gauche, l'Helvétie ronronne benoîtement, bercée par le paisible tic-tac d'une horloge parlementaire réglée à l'heure des « majorités d'idées ». Celles-ci varient au gré des objets soumis au vote des chambres fédérales et ne respectent aucune barrière, surtout pas idéologique. Est-ce là que le président Edgar Faure, comtois d'adoption, trouva le concept de *majorités d'idées* ? Quant à la cohabitation, elle est de mise depuis près d'un siècle et se pratique à tous les niveaux : fédéral, cantonal et municipal. Seules exceptions à la règle, quelques cantons montagnards de l'*Urschweiz* — Suisse primitive — où la suprématie de la démocratie chrétienne est telle que l'opposition joue un rôle marginal.

(1) G. Sartori, *Parties and Party Systems*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, et *European Political Parties*, in J. La Palombara et M. Weiner (eds.), *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press, 1966.

Lorsqu'en Suisse, l'exécutif — *Conseil fédéral* — dépose un projet de loi aux chambres fédérales, l'issue du débat reste toujours incertaine et, s'il est voté, le texte sera le plus souvent amendé. Même quand les deux chambres — *Conseil national et Conseil des Etats* — qui composent le Parlement — *Assemblée fédérale* — ont voté une loi, les jeux n'en sont pas faits pour autant : un référendum abrogatif d'initiative populaire peut y mettre un terme promptement. *L'Assemblée fédérale* suisse partage avec le Congrès des Etats-Unis le privilège de constituer le législatif le plus indépendant face aux sollicitations de l'exécutif. Les *lobbies* et autres groupes d'intérêts ne s'y trompent point : tant à Berne qu'à Washington, ils font antichambre au Parlement.

Semblable indépendance parlementaire découle dans les deux cas d'une absence de discipline de vote au sein des groupes parlementaires, elle-même reflet d'une déficience de l'organisation des partis politiques. L'organisation des groupes parlementaires témoigne d'une faiblesse sans égale en Occident : un seul groupe pour les deux chambres, insuffisance de l'infrastructure administrative qui leur est dévolue, peu de pouvoirs attribués aux chefs de groupes et, ce qui rend le contrôle exercé par le parti sur les députés très difficile, ces derniers ne siègent pas par groupes parlementaires dans l'hémicycle. A cela s'ajoute le fait que l'une des deux chambres, le Conseil des Etats, est composée de 46 élus, à savoir deux par canton, et que leur poids politique relatif est égal à celui d'un sénateur américain ; espérer les contrôler serait illusoire, même pour le PS !

On s'en sera rendu compte : la logique des institutions empêcha la Suisse de disposer, au niveau fédéral, d'un système de partis composé de formations politiques fortes, bien organisées et disciplinées. On s'efforcera, d'abord, de cerner les contraintes exercées par les institutions, pour ensuite décrire l'évolution du système de partis et enfin déceler des tendances au sein du jeu des coalitions.

LES CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES

La Palombara et Weiner distinguent trois approches scientifiques possibles des partis politiques : institutionnelle, développementaliste et historico-conflictuelle (2). A nos yeux, il s'agit, en ce qui concerne la première et la dernière, de démarches complémentaires. L'approche

(2) J. La Palombara et M. Weiner, *The Origin and Development of Political Parties*, in La Palombara et Weiner (eds), *op. cit.*

institutionnelle explique en grande partie l'organisation des partis, tandis que l'approche historico-conflictuelle nous permet de comprendre leur idéologie.

Si les partis politiques suisses se caractérisent par une organisation partisane à nulle autre pareille en Occident, c'est parce que le régime politique lui-même est singulier. En effet, les institutions politiques helvétiques ne doivent rien aux deux modèles qui constituent les ingrédients du cocktail institutionnel propre à chaque pays de l'Europe de l'Ouest : le Parlement de Westminster et l'Etat napoléonien. Le système politique suisse procède d'une évolution *sui generis* autochtone, modernisée à l'aide du modèle américain en 1848 et 1874.

Un système politique rescapé

Lorsqu'on se penche sur la *carte conceptuelle de l'Europe* par laquelle Stein Rokkan rendait compte des processus de construction des Etats européens, on constate que la Confédération helvétique appartient à la zone des « Cités-Etats » (3). Cette catégorie régionale historique correspond *grosso modo* au territoire obtenu par Lothaire I^{er} lors du Partage de Verdun. Présentée comme artificielle et disparate par les histoires officielles des Etats voisins qui la dépecèrent, cette « Lotharingie » couvrait en fait l'Europe urbaine et développée de l'époque. Dans un premier temps, la puissance des villes prévint toute tentative d'édification d'un Etat et, au contraire, les grands feudataires se virent contraints d'accorder chartes et franchises. Dans un second temps, les Etats absolutistes voisins ou impliqués dans la région — France, Espagne, Autriche, Prusse — se disputèrent la région et les républiques urbaines et, dans les Alpes, paysannes, durent se coaliser en ligues et confédérations dont la fortune se révéla diverse.

A la fin de l'Ancien Régime, l'« Europe des Cités-Etats » s'était réduite à deux pays souverains : la République des Provinces-Unies et la Confédération helvétique. Ils devaient être emportés dans la tourmente de la Révolution française. En revanche, alors que les Néerlandais n'en sortiront que nantis d'une nation « une et indivisible », les Suisses connaîtront un sort différent. En effet, l'échec patenté de la République helvétique « une et indivisible » amènera Bonaparte à imposer des structures fédératives à la Suisse (1803).

(3) S. Rokkan, *Cities, States and Nations : a Dimensional Model for the study of Contrasts in Development*, in S. N. Eisenstadt et S. Rokkan, *Building States and Nations*, Beverley-Hills, Sage Publications, 1973, t. 1.

L'héritage de ce passé nettement moins affecté par la rupture causée par la Révolution et l'Empire que dans les cas belge, italien et néerlandais, se révèle donc très important. En ce qui concerne le système de partis, les aspects suivants nous paraissent, en l'occurrence, prégnants : le lien culture et politique, le système directorial et la démocratie directe.

Le lien culture et politique

Concluant son analyse des valeurs et des mentalités propres aux Suisses d'aujourd'hui, Fabien Dunand décèle la présence d'une sorte de pays natal inconscient qui « a la bière et le vin pour frontières, les brumes nordiques et les cieux méditerranéens comme sources d'inspiration. (...) Ce pays est comme un long couloir orienté sur l'axe nord-sud qu'empruntent les grandes voies de communication entre Saint-Gothard et Mont-Blanc et qui permettent de passer d'une Venise à l'autre, de Bruges à la Cité des Doges. Ce corridor apparaît de lui-même sur la carte (...) quand on y reporte les densités de population supérieures à 200 habitants au kilomètre carré. Des Pays-Bas à la péninsule italienne, un ruban humain s'étire et (...) qui a pour centre le Plateau suisse et qui s'est développé malgré l'obstacle millénaire du massif alpin » (4). En dépit de l'échec politique du projet territorial lotharingien, « il a fini par donner naissance à un pays « mental » tout imprégné des cultures latine et germanique, où les excès de l'une et de l'autre s'annulent. Entre un Suisse de Bâle et un Belge de Gand, entre un Tessinois de Bellinzzone, un Lombard ou un Piémontais, il existe souvent davantage de points communs, de valeurs partagées qu'entre un Alsacien et un Gascon, qu'entre un Rhénan et un Prussien. Le Suisse est Lotharingien » (5).

Politiquement, la situation se résume de la manière suivante : diversité culturelle et communauté idéologique favorisée par une mentalité façonnée par une pratique plus que millénaire des échanges et contacts entre cultures (6). De surcroît, la Suisse a réussi ce que la Belgique n'en finit pas de s'épuiser à tenter, c'est-à-dire couronner l'édifice culturel et idéologique au moyen d'une toiture institutionnelle appropriée.

(4) F. Dunand, *Dessine-moi un Suisse*, Lausanne, Editions 24 heures, 1987, p. 232-233.

(5) *Ibid.*, p. 233.

(6) Cf. D. Lasserre, *Les étapes du fédéralisme, l'exemple suisse*, Lausanne Ed. Rencontre, 1954.

Diversité culturelle et partis

Chaque canton constitue un Etat doté d'une constitution ; souvent, le canton correspond à une petite nation et, même quand ce n'est pas le cas, il reste doté d'une forte identité (7).

Chaque canton possède son propre système de partis (8). Ceci se manifeste de trois façons.

Premièrement, le niveau optimal d'organisation du parti est le canton et, à ce niveau, les partis politiques sont mieux organisés qu'en France. Chaque parti cantonal possède son président et son secrétaire général. Chaque parti cantonal élabore son programme en toute indépendance. Chaque parti cantonal entretient avec son groupe parlementaire constitué au sein du Parlement cantonal le même type de relations que celles que les partis français nouent avec leurs groupes à l'Assemblée nationale. L'autonomie du groupe par rapport au parti sera ainsi plus grande à « droite » et au « centre » qu'à « gauche » ; de même, les partis de gauche imposent à leurs élus une discipline plus forte. Les partis cantonaux exercent d'ailleurs un certain contrôle sur leurs élus fédéraux.

Deuxièmement, les systèmes de partis cantonaux diffèrent entre eux de la même façon que le système des partis en France se distingue de celui de l'Italie. Des treize partis représentés au Conseil national, dont quatre participent depuis 1959 au Gouvernement fédéral, seuls deux sont représentés dans tous les cantons : les radicaux et les socialistes. Ainsi la démocratie chrétienne, l'un des trois « grands » de la vie politique suisse, est inexistante dans le canton de Neuchâtel et dispose d'une faible représentation — inférieure à celle des écologistes — dans les Parlements cantonaux vaudois et bernois. Il n'obtient d'habitude aucun élu fédéral dans les cantons de Berne, Appenzell-Rhodes extérieures, Neuchâtel, Schaffhouse et Vaud. Inversement le Parti libéral, qui représente sur le plan fédéral un petit parti non dénué d'influence, constitue en réalité un parti important dans les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève — tous francophones — et une formation de moyenne importance dans le canton de Bâle-Ville. En revanche, il n'existe pas ailleurs. Autre cas intéressant, l'*Alliance des*

(7) Cf. M. Regamey, *La formation de l'Etat dans les six cantons romands de l'an mille à la Révolution*, Lausanne, Cahiers de la Renaissance vaudoise, 1982. Limité à la Suisse d'expression française.

(8) Sur les systèmes de partis, cf. J. Rohr, *La Suisse contemporaine*, Paris, Economica, 1987, et A.-L. Sanguin, *La Suisse, essai de géographie politique*, Gap, Ophrys, 1983.

Indépendants, phénomène propre aux cantons germanophones, urbains et protestants ou mixtes.

La vue d'ensemble donne une configuration fort complexe (9). On peut ainsi distinguer les cantons fortement urbanisés et développés — Bâle-ville, Berne, Zurich, Genève, Argovie, Vaud, Bâle-campagne, Thurgovie — qui se caractérisent par un multipartisme accentué : tous les partis fédéraux, ou presque, y sont représentés. D'autres cantons s'apparentent à une situation à l'italienne — Lucerne, Saint-Gall, Tessin, Soleure, Fribourg, Grisons — marqués par une solide démocratie-chrétienne dominant un multipartisme et sa variante « luxembourgeoise » qui ne comprend que trois partis, démocrate-chrétien, socialiste et radical, comme en Valais ou à Zoug. Le reste des cantons constitue des cas singuliers comme Schaffhouse et son bipartisme gauche-droite (socialistes-radicaux), ou Neuchâtel où la configuration partisane ressemble beaucoup à celle qui prévalait à l'Assemblée nationale au temps de l'Union de la gauche.

Troisièmement, les partis fédéraux ne sont au mieux que des fédérations décentralisées comme le Parti socialiste ou le Parti démocrate-chrétien ou, au pire, des coalitions de partis cantonaux doublant un groupe parlementaire comme le Parti libéral. Le Parti radical-démocrate, le plus ancien et le plus important de tous les partis politiques suisses, s'organise sur le mode confédéral. Une décentralisation aussi poussée des organisations partisans influe directement sur les élections fédérales. La campagne électorale est fortement décentralisée et les élections se jouent canton par canton.

La recherche du consensus

Faire « cohabiter » 26 systèmes de partis n'est pas chose aisée. Cela confine à l'exploit quand on sait que ces derniers reflètent une réalité composée de 26 nationalités, 4 langues et deux grandes religions. L'élément religieux ou linguistique suffit à lui seul pour perturber durablement le fonctionnement d'un système politique. Seul le consensus qui repose sur quelques valeurs communes permet le fonctionnement des institutions helvétiques.

Pourtant, la vie politique fédérale débuta sous de bien sombres auspices : une guerre de sécession. Devant les coups de force menés par les Radicaux, les cantons catholiques conclurent en 1847 une

(9) D. L. Seiler, Clivages, régions et science politique : application d'un schéma d'analyse aux cas de la Suisse et de la Belgique, *Revue canadienne de science politique*, X (3), 1977, p. 447-472.

« alliance séparée » ou *Sonderbund*. Les premiers gouvernant presque tous les cantons protestants résolurent de réduire la dissidence par la force, entreprise menée rondement et rapidement. Cependant, ces radicaux, héritiers des unitaristes du temps de la « République helvétique, une et indivisible » et fortement influencés par le *Risorgimento*, étaient des nationalistes avérés. Or ils renoncèrent à imposer le modèle issu de la Révolution française pour se rallier à une solution de compromis, le fédéralisme (1). En règle générale, ils évitèrent toute exaction à l'encontre des vaincus et c'est en vain qu'on chercherait la trace d'équivalents de la « Trouée Sherman » ou des *Carpetbaggers* qui marquèrent si douloureusement la mémoire collective des Sudistes aux Etats-Unis.

Les choses auraient pu en rester là et, de fait, la Suisse connaîtra plusieurs décennies de Gouvernement majoritaire. C'était compter sans la logique culturelle poussant au compromis : le XIX^e siècle ne s'acheva pas sans que les Catholiques n'entrassent au Conseil fédéral, scellant ainsi la réconciliation définitive entre les confédérés. Depuis, chaque fois qu'un parti nouveau s'installe solidement au Conseil national, il finit par se retrouver à l'exécutif : ainsi les agrariens à partir des années trente. La digestion du Parti socialiste, révolutionnaire à ses débuts, mit plus de temps. Les partis établis s'en méfièrent longtemps jusqu'à la seconde guerre mondiale où, l'esprit de la mobilisation aidant, une place lui fut faite au Gouvernement, qu'il quitta après la fin des hostilités pour y refaire un bref passage au début des années cinquante, préparant son retour définitif en 1959. De temps à autre, spécialement quand un autre socialiste est élu au Conseil fédéral à la place du candidat officiel du parti, le ps entre dans une série d'états d'âme et s'interroge sur le sens de sa présence à l'exécutif du pays. Jusqu'à présent, le rebelle — qui jouit de l'appui de son parti cantonal — a toujours été adopté par la majorité des socialistes, d'autant plus qu'il s'est toujours agi d'hommes de qualité, comme l'actuel titulaire du département des finances.

Le Conseil fédéral, composé selon la « formule magique », comprend : 2 radicaux, 2 démocrates-chrétiens, 2 socialistes et 1 agrarien. La ventilation linguistique est de 4 germanophones — 1 radical, 1 PDC, 1 ps et 1 agrarien —, 2 francophones — 1 radical, 1 ps — et 1 italo-phonie démo-chrétien (PDC). Du point de vue religieux, le dosage est également subtil : 4 protestants — 2 radicaux, 1 ps, 1 agrarien — et

(10) R. Ruffieux, Les données de l'histoire constitutionnelle, in A. Riklin (dir.), *Manuel du système politique suisse*, Berne, Haupt, 1983.

3 catholiques — 2 PDC et 1 PS. Ajoutons que, depuis 1848, Vaud et Zurich sont toujours représentés, alors que le rapport hommes/femmes est de 6 contre 1, seule rupture du sacro-saint équilibre !

Le système directorial

Fruits d'une longue histoire, l'autonomie locale et la pratique du consensus devinrent des *institutions* politiques essentielles dans l'acceptation sociologique du terme, elles se traduisirent également dans des *institutions* au sens du droit public.

Contrairement au Canada multiculturel, aveuglément acroché au parlementarisme à l'anglaise, la Suisse comprit, au siècle dernier, que le Gouvernement majoritaire ne convenait pas à la diversité des cultures et des nationalités. L'exécutif serait donc collégial, élu pour une législature sans pouvoir de dissolution sur les chambres et ne pouvant être renversé par elles. Chacun des 7 membres, conseillers fédéraux, est élu par un vote séparé par les chambres fédérales réunies ensemble au début de chaque législature ; ils ne doivent pas être membres du Parlement. N'était l'absence d'élection directe par le peuple, on pourrait considérer le régime suisse comme un régime présidentiel doté d'une présidence collective, l'élection du Conseil fédéral par l'Assemblée fédérale plutôt qu'au suffrage direct permettant les subtils dosages entre cantons, régions, langues, religions, etc.

Si l'adaptation d'un système directorial dans une pratique non majoritaire résulte de la réalité culturelle suisse, son application au niveau cantonal découle de la volonté politique des élus et est, partiellement, coulée dans le droit. En effet, les cantons sont dotés d'un « régime présidentiel collectif » car l'exécutif — Gouvernement, Conseil de Gouvernement ou Conseil d'Etat — est élu directement par le peuple, ce qui facilite la représentation des minorités politiques importantes. L'élection se déroule, le plus souvent, au scrutin majoritaire à deux tours, mais le « bon vouloir » des partis fait que le second tour n'a souvent pas lieu et que les ministres cantonaux se voient élus tacitement. Comme leurs homologues fédéraux, les membres des exécutifs reçoivent la gestion d'un département ministériel tout en étant collectivement en charge de l'ensemble, chacun étant en quelque sorte collectivement Premier ministre...

Le régime directorial exerce une influence considérable sur le système des partis. En effet, il s'agit d'un Gouvernement, non seulement dont les membres ne se sont pas choisis mais encore où les partenaires politiques sont imposés. Depuis le 16 mars 1986, les Français vivent une situation analogue mais combien — ô combien — limitée.

Ne se borne-t-elle pas aux affaires étrangères et à la défense ? » Qu'on imagine une cohabitation qui embrasserait tous les secteurs de la politique gouvernementale et on obtient le compromis helvétique ! Ainsi, même aux moments les plus forts du Front populaire genevois, alors que la tension politique atteignait des sommets élevés pour la ville de Calvin, la droite comptera toujours trois ministres au Conseil d'Etat de la République.

Comme ce système est également de rigueur au plan municipal, les partis politiques se trouvent, *de facto*, rompus à la pratique du compromis : on négocie *après* les élections avec des partenaires obligés. Le seul moyen dont un parti dispose pour maximiser son influence gouvernementale est de négocier avec des partenaires proches — par exemple libéraux et radicaux — afin d'infléchir le compromis dans un sens qui lui serait favorable. Ceci influence le rapport entre les militants et le programme du parti, ces derniers penchant vers un réalisme bon enfant qui prive la Suisse de certains effets bénéfiques de « l'utopie créatrice ». Le rapport entre les conseillers fédéraux et les ministres cantonaux d'une part et leurs formations politiques respectives est le même que celui qui existe, aux Etats-Unis, entre Président et gouverneurs face à leurs partis : ces derniers ont peu de prise sur d'aussi prestigieux élus qui, pour les membres des exécutifs cantonaux, jouissent d'une magistrature d'influence considérable.

A l'instar du Régime présidentiel, le Régime directorial se fonde sur la séparation des pouvoirs, ce qui impose leur collaboration de fait. A ce jeu-là, certains partis ou certaines tendances se montrent plus habiles que d'autres. Par exemple, le Parti socialiste, la plus importante des forces réformatrices attachées à la transformation de la société helvétique, est périodiquement en proie à des crises de doute quant à l'efficacité politique liée à sa présence gouvernementale. Débat interne passablement biaisé car la participation du PS aux exécutifs cantonaux, élus au suffrage universel direct, ne fut jamais contestée. Second biais, depuis 1959, le Conseil fédéral a toujours adopté une ligne politique dont le centre de gravité se situait au centre-gauche. Cependant, dès le milieu des années soixante-dix, le Parlement infléchissait cette ligne vers le centre-droit, trajectoire que le peuple rectifiait ensuite dans une orientation carrément droitère. Ainsi, une idée chère aux socialistes peut être adoptée par le Conseil fédéral et tomber devant les chambres et quand, d'aventure, elle franchit ce cap, passablement amendée, elle sera rejetée grâce au recours aux procédures de la démocratie directe. Les socialistes suisses ont toujours mal ajusté leurs critiques, s'obnubilant à critiquer

leur présence dans un débat digne de ceux qui agitaient la SFIO entre 1921 et 1936 et occultant la réalité du problème. Une exception : « Roland Béguelin, père-fondateur, de la République et Canton du Jura, qui n'hésita pas à dénoncer les effets pervers de la démocratie directe » (11).

La démocratie directe

En Suisse, tant le Parlement national que les Parlements cantonaux ou les Conseils communaux ne disposent pas de l'exclusivité du pouvoir législatif. La fonction législative est partagée avec le peuple qui peut introduire ou abroger des lois, et modifier la Constitution. Concrètement, cela signifie que n'importe quel comité de citoyens est capable de rivaliser avec les partis politiques pour récolter les signatures nécessaires à la mise en route du processus de la démocratie directe. *Seuls dans le concert politique de l'Occident, les partis politiques suisses ne bénéficient pas du monopole de la médiation politique.* Le citoyen de la confédération peut légitimement penser que les partis sont inutiles. Comme l'écrivait récemment Leonhard Neidhart, la culture de la démocratie directe engendre un *Anti-parteienaffekte* (12).

Les partis ont, depuis belle lurette, perdu l'initiative du recours à la démocratie directe et en sont réduits, le plus souvent, à courir derrière l'événement. Inversement, l'ouverture de la fonction législative permet à des mouvements sociaux de faire leurs premières armes et à se muer ensuite en partis politiques (13). Nulle part ailleurs qu'en Suisse, la frontière séparant les partis des groupes n'est aussi floue et le seul critère discriminant est la présentation de listes aux élections.

Genèse du système des partis

Une fois établies les contraintes spécifiques du système politique, on peut présenter la classification idéologique des partis suisses qui suit classiquement — une fois n'est pas coutume — le modèle qu'on retrouve en Autriche, au Bénélux et en Italie, s'y ajoutent quelques

(11) R. Béguelin, *Un faux témoin, la Suisse*, Paris, 1973.

(12) L. Neidhart, *Funktions- und Organisationsprobleme der schweizerischen Parteien*, *Annuaire suisse de science politique*, 26, 1986, p. 43.

(13) H. P. Kriesi et al., *Bewegung in der Schweizer Politik*, Francfort, Campus Verlag, 1985.

singularités locales. Pour se retrouver dans l'inévitable dédale du multipartisme accentué, on adoptera la grille d'analyse qui nous est familière : le paradigme des quatre clivages fondamentaux inventé par Stein Rokkan (14).

Comme il se doit pour un Etat fédéral marqué du sceau de la diversité culturelle, la Suisse connaît les quatre clivages : Centre/Périphérie, Eglise/Etat, Possédants/Travailleurs et Rural/Urban. Ils apparurent progressivement, le plus souvent en fragmentant une famille politique préexistante, parfois en engendrant de nouveaux partis (15).

On obtient ainsi quatre canaux d'expression politique ou quatre arborescences qui feraient penser aux segments d'une société consociative si la Suisse n'avait échappé à la consociativité du fait de sa segmentation fédérative poussée. On distingue ainsi quatre « arbres » d'inégale ampleur : Protestant-national, catholique, ouvrier et « post-matérialiste ».

L'arbre protestant-national

La Confédération helvétique n'échappa point à la lutte démocratique visant à l'instauration d'un pouvoir bourgeois et qui atteint son apogée en Europe lors des révolutions de 1830. En Suisse, le conflit se déroula canton par canton et conduisit à la « régénérescence » de la plupart d'entre eux. Comme sur tout le continent, ce mouvement s'exprima par le truchement du libéralisme. Ce dernier, d'emblée, prit deux voies différentes. Dans les cantons protestants, il se contenta de réaliser l'instauration de la démocratie politique et des libertés individuelles, étant par ailleurs empreint de valeurs religieuses à l'instar du libéralisme scandinave au XIX^e siècle. Dans les cantons protestants, « régénérés », les libéraux-démocrates deviendront majoritaires. En revanche, dans les cantons catholiques, comme dans l'Europe catholique à la même époque, le libéralisme mariera l'aspiration démocratique à l'anticléricisme, le second prenant progressivement le pas sur la première.

(14) S. Rokkan, *Citizens, Elections, Parties*, Oslo, Universitets forlaget, 1970 ; D. L. Seiler, *Partis et familles politiques*, Paris, PUF (« Thémis »), 1980, et *De la comparaison des partis politiques*, Paris, Economica, 1986.

(15) Sur les partis en Suisse, outre J. Rohr, *op. cit.*, cf. R. Girod, *Le système des partis en Suisse...*, *Revue française de science politique*, XIV, 1964, p. 1114-1133 ; E. Gruner, *Die Parteien in der Schweiz*, Berne, Franke, 1977, 2^e éd.

Le Parti libéral (PLS) (16)

Le libéralisme « historique » disparut progressivement de la carte politique suisse, absorbé par l'expansion des radicaux. Il survécut cependant dans les cantons de la Romandie protestante où il se porte bien et à Bâle-ville où il semble engagé sur la pente du déclin.

Il s'agit d'un parti bourgeois — ancré au pôle possédants du clivage de classes —, attaché aux valeurs du conservatisme — libéral et médiateur privilégié tant des « vieilles familles » de la grande bourgeoisie protestante que des *yuppies*. Tant à Genève qu'à Neuchâtel ou dans le pays de Vaud, le Parti libéral (PLS) se caractérise par une facture jeune et dynamique qui évoque inévitablement le PR français. Il participe au Gouvernement de ces trois cantons.

Le Parti radical-démocrate (PRD) (17)

Issus d'une dissidence du libéralisme due à l'incidence du clivage centre/périphérie, les radicaux se vouèrent à l'édification stato-nationale de la Suisse. Ils réussirent d'ailleurs largement dans cette entreprise et la Confédération actuelle leur doit beaucoup : du drapeau à la démocratie directe en passant par les institutions. Jadis ils étaient nationalistes, anticléricaux et populistes. Leur nationalisme d'unification helvétique était influencé par Mazzini et, seuls au pouvoir, en dépit de la neutralité et de la faiblesse des moyens disponibles, les radicaux imprimèrent à la politique étrangère suisse un tour assez actif : la naissance du multilatéralisme en Europe leur doit beaucoup. Ils développèrent aussi l'appareil d'Etat et créèrent un réseau de chemins de fer et de PTT qui reste un modèle du genre. Leur politique fut également anticléricale et ils menèrent un sévère *Kulturkampf* contre l'Eglise catholique. Les radicaux étaient enfin des populistes. A l'origine et sous l'influence du jeune hégélien de gauche Henri Drucy (18), ils adhérèrent même à la I^{re} Internationale. Arrivés au pouvoir, non contents de braver les Empires autoritaires voisins en ouvrant les portes aux réfugiés politiques, ils menèrent une politique sociale hardie pour l'époque. Celle-ci n'avait d'équivalent que celle du chancelier Bismarck en Allemagne à qui elle emprunta l'expression de « socialisme d'Etat ».

(16) Cf. J. J. Schumacher, *Sociologie du Parti libéral*, Neuchâtel, Faculté de Droit et des sciences économiques, 1970.

(17) Cf. P. Bise, *Le Parti radical-démocrate suisse*, Fribourg, Claroz, 1947.

(18) XXX, *Un homme d'Etat vaudois, Henri-Drucy (1799-1855)*, Lausanne, Payot, 1920.

Héritier des radicaux du siècle passé, le Parti radical-démocrate — PRD — est le plus important parti politique en Suisse. Il s'agit d'un « parti attrape-tout », pragmatique et modéré. En Suisse alémanique, il est devenu, après l'absorption des conservateurs protestants, le grand Parti anti-socialiste de droite. En Suisse romande, il est le parti de l'Etat — au sens cantonal du mot — avec l'exception du Valais où il représente la gauche anticléricale. S'il fallait chercher un équivalent français, ce serait certainement l'UDR du temps de Pompidou.

L'entre-deux-guerres constitue une période où apparurent de nombreux partis. Trois branches nouvelles apparurent à cette époque sur « l'arbre protestant-national » : les agrariens, les évangéliques et les indépendants. Elles ne possèdent aucun équivalent en France.

L'Union démocratique du Centre (UDC) (19)

Lors de la grande crise économique de 1929, l'Europe du Nord et du Centre fut secouée par une crise agricole. Dans les régions catholiques, cette demande se vit médiatisée par la démocratie chré-

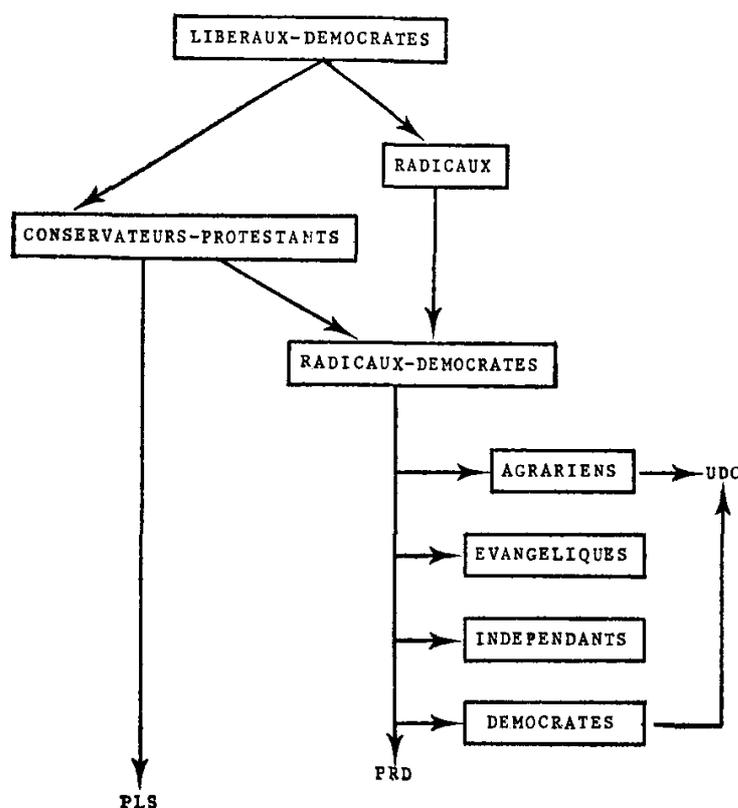


FIG. 1. — L'arbre protestant-national et séculariste

(19) Cf. B. Junker, Die Bauern auf den Weger zur Politik, *Helvetica Politica*, Série B, t. III, Berne, Francke, 1968.

tienne, dans les régions protestantes naquirent des partis agrariens.

En Suisse, les agrariens se séparèrent des radicaux et connurent leur plus grand succès à Berne. Ils s'implantèrent, moins bien à Zurich, dans le canton de Vaud et dans quelques cantons protestants alémaniques. Dans les années soixante-dix, ils absorbèrent des radicaux de gauche pour fonder l'Union démocratique du Centre, étendant ainsi leur représentation géographique.

Médiateurs non exclusifs des agriculteurs, les démocrates du centre se situent politiquement, *mutatis mutandis*, entre les radicaux et les démocrates-chrétiens. L'UDC est représentée au Conseil fédéral et dans plusieurs Gouvernements cantonaux, dont Berne et Vaud.

L'Evangelische Volkspartei (EVP)

L'*Evangelische Volkspartei*, c'est-à-dire parti évangélique populaire, constitue une scission du radicalisme alémanique et urbain sous l'effet du clivage Eglise/Etat. Il apparaît à la même époque que le Parti chrétien populaire en Norvège et, de même que ce dernier, résulte des efforts accomplis par des secteurs fondamentalistes protestants afin d'obtenir une expression politique spécifique. Ce petit parti, au demeurant progressiste, ne fait élire des députés fédéraux qu'à Zurich et Berne.

L'Alliance des Indépendants (ADI) (20)

La plus importante des formations politiques non représentées à l'exécutif fédéral, l'*Alliance des Indépendants*, est sans conteste le parti le plus étrange siégeant dans un Parlement occidental. Il fut en effet créé en 1935-1936 par Gottlieb Duttweiler, fondateur des magasins à rayons multiples *Migros*, afin de riposter aux tentatives d'interdiction que les pouvoirs cantonaux, influencés par les petits détaillants et les gros producteurs, ne cessaient pas de mener contre son entreprise. Animé à l'origine par les principes de capitalisme démocratique et social — transposition au plan politique de la volonté de supprimer les intermédiaires entre producteurs et consommateurs —, le parti est devenu consumériste et très sensible aux thèses écologistes. La définition que l'*Alliance* donne d'elle-même est : social-libérale et écologiste. Restée liée à la *Migros* dont elle dépend financièrement, l'*Alliance des Indépendants* constitue un Parti suisse

(20) Cf. A. Korff et J. Meynaud, *La Migros et la politique, l'Alliance des Indépendants*, Lausanne, 1963.

alémanique urbain et surtout protestant. Sa zone de force est localisée à Zurich dont elle a détenu la mairie et où elle est représentée au Gouvernement en plus des 10 sièges (sur 180) qu'elle détient au Parlement cantonal. On retrouve également ses députés dans les assemblées législatives de dix cantons, dont Bâle-Ville et Campagne, Argovie et Berne.

Le catholicisme politique

Adversaire « historique » du radicalisme helvétique, héritière des vaincus de la guerre du Sonderbund, la démocratie-chrétienne résulte en Suisse de la superposition des clivages Eglise/Etat et Centre/Périphérie. Ce passé de minoritaire à la fois comme défenseur d'une communauté religieuse et comme « laissé-pour-compte » du processus de construction nationale, le catholicisme politique a su le surmonter jusqu'à devenir l'arbitre du jeu politique.

Comparé à l'« arbre » protestant-national, le catholicisme politique témoigne d'une homogénéité considérable. Sa seule scission lui vint du mouvement chrétien-social, aujourd'hui presque totalement intégré au tronc commun : le *Parti démocrate-chrétien*.

Le Parti démocrate-chrétien (PDC) (21)

Le catholicisme politique ne s'organisera sur le plan fédéral qu'en 1912 avec la création du *Parti conservateur populaire*. En 1957, le parti s'ouvre sur sa gauche en incorporant les chrétiens-sociaux et devient le *Parti conservateur et chrétien social*. En 1970, il se réorganise, se centralise et devient le *Parti démocrate-chrétien*, PDC. Depuis lors, il présente tous les traits distinctifs de la démocratie chrétienne telle qu'on la connaît en Italie ou en Belgique. « On y trouve des syndicalistes comme Vital Darbellay ou des PDC comme Yves Moret, grand patron de l'entreprise Sandoz (...). On y voit des notables comme Guy Genoud qui applaudissent Jean-Marie Le Pen et d'autres notables comme Dominique Völlmi, chef du Département de l'instruction publique du canton de Genève, qui accompagne une petite fille turque à l'école pour l'empêcher de se faire expulser de Suisse » (22). En dépit des fortes différences dans les institutions, les démocrates chrétiens helvétiques ont, comme leurs équivalents belges et italiens,

(21) R. Ruffieux et L. Schatz (dir.), *L'enjeu du centre, le cas du Parti démocrate-chrétien*, Fribourg, La Sarine, 1981.

(22) P. A. Stauffer, Le PDC au bois dormant, *L'Hebdo*, 12 mars 1987.

mis à profit leur « horizontalisme » pour maximiser leur influence politique. Représentés au Gouvernement fédéral depuis décembre 1891 et l'un des trois « grands » du Parlement suisse, le PDC n'est pas représenté dans tous les cantons. Médiateur de la volonté politique de la communauté catholique, son implantation variera avec celle du catholicisme. Ainsi sa zone de force est constituée par les ci-devant cantons du Sonderbund ainsi que Soleure, Jura et les régions catholiques des cantons d'Argovie, Saint-Gall, Thurgovie et Grisons. Dans les cantons historiquement protestants mais fortement urbanisés comme Zurich, Genève ou Bâle, il représente la diaspora catholique.

Le Parti chrétien social indépendant

Une partie de la gauche syndicale du catholicisme politique tint à rester à l'écart du processus d'unification de la démocratie chrétienne. En faisant abstraction des listes distinctes chrétiennes sociales, d'ailleurs apparentées au PDC et dont les élus siègent dans les groupes parlementaires de la démocratie chrétienne, il existe deux partis « chrétiens de gauche ». L'un, le Parti chrétien social, œuvre dans le canton de Fribourg et mène une stratégie parlementaire et électorale confuse ; l'autre, le Parti chrétien social indépendant, est jurassien, participe au gouvernement du Canton et s'allie au Parti socialiste plutôt qu'au PDC.

Les partis ouvriers

L'implantation du mouvement ouvrier en Suisse est ancienne et, à l'origine, d'inspiration libertine. L'organisation fédérale du pays et, dans les cantons catholiques, l'existence d'un mouvement ouvrier catholique ont limité le socialisme parlementaire à un quart de l'électorat. La scission communiste, la naissance d'une gauche nouvelle et les dissidences sociales-démocrates de droite ont encore accentué cette faiblesse de la gauche, tout à fait singulière si on compare la Suisse aux pays européens qui jouissent d'un niveau de vie équivalent : Suède, Norvège, etc.

La gauche helvétique est, de surcroît, confrontée — sous les effets combinés de la tertiarisation de l'économie et du déclin démographique — à l'érosion de la classe ouvrière historique, les travailleurs manuels suisses, qui lorsque leurs postes de travail ne disparaissent pas par obsolescence, sont progressivement remplacés par des immigrants. D'aucuns voient le salut du socialisme dans une fusion idéologique avec l'écologisme et enfourchent résolument les dadas des verts.

Le Parti socialiste suisse (PSS) (23)

Le PS est, avec le Parti radical, le seul parti vraiment national que compte la Suisse. A ce titre, il siège au Conseil fédéral ainsi que dans la majorité des exécutifs cantonaux. Au Conseil national, sa représentation parlementaire recouvre la quasi-totalité du territoire à l'exception des petits cantons catholiques de l'Urschweiz où la démocratie chrétienne ne lui laisse aucune chance. Sauf à Obwald, le Parti socialiste est représenté dans tous les Parlements cantonaux. Fondé en 1887 et aujourd'hui rallié au consensus helvétique, il possède néanmoins un long passé de luttes : très à gauche jusqu'à la scission communiste — il fut « Zimmerwaldien » —, il évolua vers le réformisme, voie sur laquelle le mouvement syndical le précéda. Pendant la décennie qui va de la naissance du PS français jusqu'à la victoire de l'Union de la gauche, le parti vécut sous l'influence idéologique de son grand frère d'outre-Jura et, partant, connut un grand débat doctrinal. Même minoritaire, la gauche socialiste n'en exerça pas moins une brève mais réelle hégémonie intellectuelle sur le PSS : celui-ci se déclara autogestionnaire. La fin de l'état « de grâce » en France et la politique de rigueur, la même rigueur économique conduite par les socialistes espagnols ont laissé les socialistes suisses passablement désemparés. Comme depuis les élections fédérales

TABLEAU 1. — Force électorale des partis au Conseil national

Partis	1947	1951	1955	1959	1963	1967	1971	1975	1979	1983
PRD	23	24	23,3	33,7	24	23,2	21,1	22,2	24,1	23,3
UDC	12,1	12,6	12,10	11,6	11,4	11	10,2	9,9	11,6	11,1
AdI	4,4	5,1	5,5	5,5	5	9,1	7,6	6,1	4,1	4
Lib EVP	3,2	2,6	2,2	2,3	2,2	2,3	2,2	2,4	2,8	2,8
Ev.	0,9	1	1,1	1,4	1,6	1,6	2,1	2	2,2	2,1
PDC	21,2	22,5	23,2	23,3	23,4	22,2	20,6	21,1	21,5	20,6
PSS	26,2	26	27	26,4	26,5	23,5	22,9	24,9	24,4	22,8
PST	5,1	2,7	2,6	2,7	2,2	2,9	2,6	2,4	2,1	0,9
POCH PSA	-	-	-	-	-	-	0,1	1	1,7	2,2
ANI Vog. Rep.	-	-	-	-	-	-	0,1	1	1,7	2,2
FEPS	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	1,7

(23) M. Finger et J. N. Rey, *Le Parti socialiste suisse face aux nouvelles valeurs et aux nouveaux enjeux politiques de la société industrielle avancée*, *Annuaire suisse de science politique*, 26, 1986, p. 257-271, et F. Masnata, *Le Parti socialiste et la tradition démocratique en Suisse*, Paris, A. Colin-FNSP, 1963.

de 1983, les petits partis connaissent une réelle ascension en taillant des croupières au PS ; ce dernier vit une crise d'identité. L'aile réformiste épaulée par le mouvement syndical reprend le dessus et, à gauche, l'influence intellectuelle française propagée par les Romands, a cédé le pas à celle de Suisses alémaniques dont les références idéologiques doivent plus aux écolos-pacifistes allemands qu'au SPD. Ce phénomène est de nature à exacerber les réformistes attachés aux valeurs du mouvement ouvrier.

Le Parti suisse du Travail (PST)

Comme partout en Europe de l'Ouest, le communisme suisse est en totale déroute : il ne compte plus qu'un seul député fédéral et ne possède plus que de faméliques députations dans les Parlements bâlois, tessinois, neuchâtellois, vaudois et jurassien. Le dernier carré du Parti campe à Genève où il conserve quelques beaux restes, vestiges en érosion d'une splendeur passée. En butte à des dispositions légales et ayant, dans les années trente, absorbé des socialistes de gauche, le mouvement communiste a adopté la dénomination de *Parti suisse du Travail* au plan fédéral et *Parti du Travail* au niveau cantonal, *Parti ouvrier populaire* dans le pays de Vaud et le Jura.

Les dissidences sociales-démocrates

Les revers électoraux subis par le PS ont accentué les tensions entre l'aile réformiste syndicale et la gauche du parti. Dans le demi-canton de Bâle-ville, le débat a débouché sur la sécession des modérés qui ont créé le *Demokratisch-soziale Partei* représenté au Conseil de Gouvernement et au Parlement bâlois (24). Cette dissidence n'a pas fait tache d'huile.

La nouvelle extrême-gauche

L'après-mai 68, les mobilisations de jeunes contre la guerre du Viêt-nam, le néo-marxisme, la redécouverte de l'œuvre d'Antonio Gramsci, la réflexion eurocommunisme du milieu des années soixante-dix, se sont traduits en Suisse par la naissance de nouveaux partis occupant le créneau délaissé par le Parti du Travail. Ainsi naquirent les *Progressive Organisationen* représentées dans les Parlements can-

(24) G. Schmid, Demokratisch-soziale Partei (DSP), Basel-Stadt, *Annuaire suisse de science politique*, 26, 1986, p. 89-106.

tonaux de la Suisse urbaine d'expression allemande (25), le *Partito socialista autonomo* du Tessin, très influencé par le PCI et, sans députés fédéraux, le *Parti socialiste ouvrier*, membre de la IV^e Internationale, qui dispose d'un élu au Parlement bernois, le *Parti socialiste autonome* du Jura-Sud qui milite pour la réunification du Jura resté bernois au nouveau canton et *Combat socialiste* représenté au Parlement jurassien. Toute cette mouvance politique se trouve actuellement en pleine restructuration idéologique et politique. Le PSA tessinois négocie avec le PS la réunification des socialistes italophones tandis que les autres formations, dès l'origine farouchement antinucléaires, rêvent à une nébuleuse politique avec les alternatifs et les écologistes.

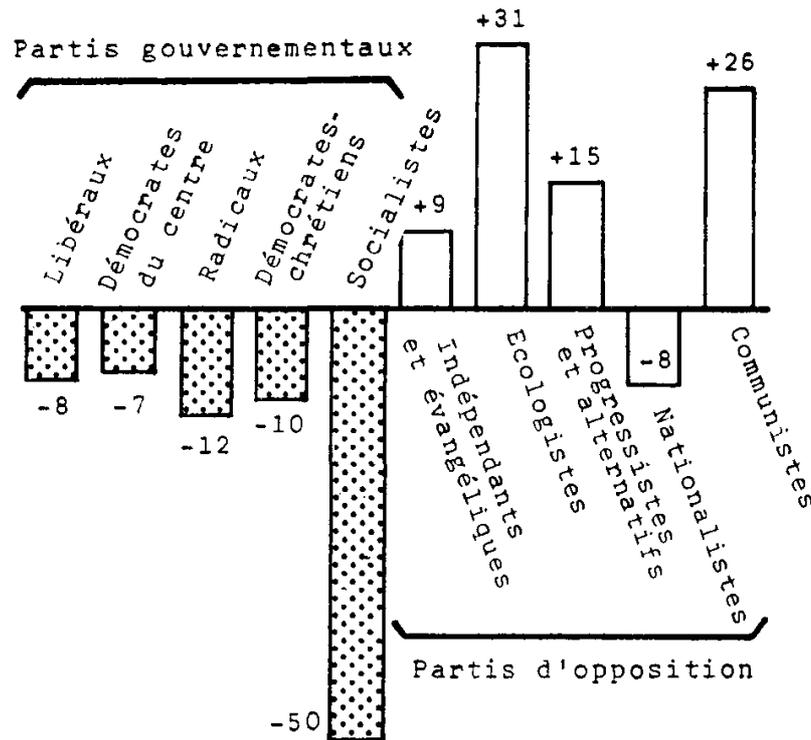
Les forces nouvelles

Dans la Confédération helvétique, « propre et en ordre », l'écologie a bonne presse. Sans doute cadre-t-elle avec une « mentalité antiseptique » heurtée par les pollutions diverses et autres salissures, outrages que la société industrielle fait subir à une nature qui, depuis l'invention du tourisme, constitue un élément symbolique et économique essentiel du patrimoine national. Au pays d'Hoffmann-Laroche, de Sandoz et de Ciba-Geigy, le vert se porte beaucoup, il fait recette à un point tel que tous les partis tentent de s'y mettre. Comme l'électeur n'est pas dupe face aux conversions tardives, les partis non gouvernementaux comme les indépendants et surtout les forces nouvelles ont le vent en poupe (cf. fig. 2). Ces dernières se structurent en deux familles bien distinctes.

La Fédération des partis écologistes de Suisse (FEPS)

Le grand bénéficiaire de la vague verte est le Parti écologiste modéré proche des verts belges, italiens et français. Il dispose de trois élus au Parlement fédéral et ses perspectives sont excellentes. Il vient de faire un malheur aux élections cantonales zurichoises — 22 sièges sur 180, gain + 18 ! — après avoir fait élire deux de ses membres au Gouvernement bernois en 1986 ! Les premiers élus écologistes apparurent dans le canton de Vaud qui, en 1979, envoya le premier écologiste siéger dans un Parlement national, donc avant la Belgique et la RFA.

(25) R. Blum, Wandel und Konstanten bei den Progressiven Organisationen (POCM) 1971-1986, in *Ibid.*, p. 119-150.



Sources : Analyse Vox. « Tages-Anzeigers. »

FIG. 2. — Déclin des grands, poussée des petits

Gains et pertes des différents partis politiques aux élections législatives cantonales de 1984 à 1986 (tous les cantons sauf Zurich, Bâle-Campagne et Tessin où les élections ont lieu ce printemps), *L'hebdo*, 19 février 1987, p. 25.

Les alternatifs

D'autres partis — non représentés au Conseil national — font de l'écologie l'un des aspects de leur projet de société alternative. Leur idéologie contre-culturelle est de même nature que celle des radicaux italiens et fait la part belle au pacifisme, au féminisme et à la défense des homosexuels.

Les nationalistes et l'extrême-droite

Il y a longtemps déjà que les radicaux suisses ont transformé leur nationalisme en patriotisme de bon aloi. L'ultra-nationalisme s'est développé, alimenté par l'importance de la population étrangère en Suisse, et connaît aujourd'hui un regain de vigueur grâce au problème des réfugiés issus du Tiers Monde, spécialement les Tamouls et les Zaïrois. Il faut distinguer les xénophobes de l'*Action nationale* (AN) — 3 députés fédéraux — représentée dans les Parlements de la Suisse alémanique, urbaine et protestante ainsi qu'au pays de Vaud ; le

Parti écologiste libéral — 1 député fédéral — « xénophobes à visage humain » très sensibles à l'écologie, et l'extrême-droite classique qui existe à Genève avec les *Vigilants* (26). L'extrême-droite genevoise, arrivée en tête aux cantonales de 1985, possède une tradition qui remonte à l'entre-deux-guerres.

Enjeux et coalitions

Marqué du sceau du multipartisme souple et déterminé par les contraintes du fédéralisme et de la démocratie directe, le jeu politique helvétique se révèle des plus subtils et dans les deux acceptions du terme subtil. Il s'avère subtil au sens de complexe : l'intrication des forces nationales et cantonales, des tendances et des *lobbies*, rend son analyse malaisée, le chercheur risquant de se prendre aux apparences. Le jeu politique suisse est également subtil au sens de volatile : alors que les politiques sont d'un conservatisme modéré à toute épreuve, les coalitions et alliances sont instables et le système de partis très réceptif aux nouvelles tendances d'où qu'elles viennent. On ne se risquera pas à en relever le tracé sinueux dans une analyse portant sur le court terme, on s'y perdrait. En revanche, une analyse à long terme est possible mais elle reste superficielle.

On distinguera trois moments, caractérisés par trois « majorités » instables.

Le Gouvernement majoritaire (1848-1919)

Majoritaire au Parlement dès 1848, la mouvance (27) radicale gouvernera la Suisse sans partage jusqu'en 1891, avec un appoint catholique de 1891 à 1919. Cette période de réformes est marquée par la centralisation politique — avec l'unification du droit —, un certain réformisme social inspiré par le « socialisme d'Etat » de Bismarck, l'anticléricalisme et une politique étrangère dont la neutralité n'exclut pas des initiatives dynamiques en faveur du multilatéralisme — rôle moteur dans la création de l'Union postale universelle, appui donné à la Croix-Rouge, ouverture aux réfugiés, plus tard adhésion à la SDN, etc. (28).

(26) F. Saint-Ouen, Vers une remontée du national-populisme en Suisse ? Le cas des Vigilants genevois, *Ibid.*, p. 211-225.

(27) Sur le concept de « parti » en Suisse de 1848 à 1940, cf. H. U. Jost, Critique historique du parti politique, *Ibid.*, p. 317-332.

(28) J.-F. Freymond, La politique extérieure de la Suisse : aspects structurels, *Relations internationales*, n° 32, hiver 1982, p. 463-477.

Le conservatisme (1919-1959)

La montée du socialisme, la crise économique des années trente, l'insécurité internationale consécutive à la conquête du pouvoir par le fascisme en Italie puis en Allemagne et la perte de leur majorité parlementaire amèneront les radicaux à composer avec leurs adversaires d'hier. Ainsi se met en place une coalition stable comprenant radicaux, catholiques et agrariens. Elle sera passablement immobiliste.

Le conservatisme connaît un réel déclin avec deux ouvertures passagères aux socialistes et l'adoption de réformes sociales inspirées par le contexte européen de l'après-guerre.

La formule magique (1959-1987)

L'évolution de la démocratie-chrétienne devenue soucieuse de réformes sociales, provoquera une restructuration politique du Conseil fédéral dont elle deviendra le pivot. Ainsi naquit la « formule magique » — 2 PRD, 2 PDC, 2 PS et 1 UDC — toujours en vigueur aujourd'hui.

Il faut distinguer une phase de dynamisme et une phase de déclin dans le fonctionnement de ce Gouvernement de tous les grands partis. La première, sorte de centre-gauche à la mode suisse, se caractérise par un retour au réformisme animé par le PS et la démocratie chrétienne. Elle est marquée par d'imposantes réformes sociales qui resteront attachées au nom du conseiller fédéral Tschudi et par une politique étrangère plus active symbolisée par l'adhésion de la Confédération au Conseil de l'Europe et à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Cour de justice de Strasbourg.

Depuis 1979, le système semble grippé. Si la formule magique demeure inchangée, elle ne cesse de subir des revers tant au Parlement que devant le peuple. Au Parlement, l'axe des majorités d'idées s'est déplacé du centre-gauche vers le centre-droit, trahissant l'évolution des rapports de forces au sein de la démocratie chrétienne (29). En avril 1987, le PDC au Conseil national, sur 42 députés, comptait 12 chrétiens-sociaux contre 24 conservateurs et 6 centristes. Indice de la profondeur d'une évolution que le Parlement ne fait que refléter : les projets du Conseil fédéral sont désavoués par le corps électoral. Ainsi le projet portant sur « les risques à l'innovation » en matière industrielle ou celui préconisant l'adhésion à l'ONU ont été nettement repoussés. L'évolution du processus politique en Suisse

(29) U. Altermatt, Die Wirtschaftsflügel in der CVP *Annuaire suisse de science politique*, 26, 1986, p. 63-88.

révèle que lorsque le système s'enraye, on le réajuste par petites saccades progressives.

Les élections cantonales organisées depuis l'automne 1986 se caractérisent par un progrès très sensible des écologistes. Les élections fédérales de 1987 devraient confirmer cette tendance au profit d'un parti représenté depuis 1979. Tant l'extrême-droite que l'extrême-gauche ont voix au chapitre au Conseil national. Comme au Bénélux et en Italie, la démocratie-chrétienne est demeurée fidèle à ses origines. Comme la Scandinavie, la Suisse possède un Parti agrarien.

En un siècle, le système de partis est passé d'une sorte de bipartisme parlementaire dominé par la famille radicale à un multipartisme très fragmenté. Contrairement à la France actuelle où l'idée dominante est que le retour à la proportionnelle a donné une tribune à Jean-Marie Le Pen, la Suisse a choisi de donner la parole à tous ceux qui sont capables de la prendre : le mode de scrutin, Hagenbach-Bischoff, est nettement plus proportionnel que celui utilisé aux législatives du 16 mars 1986 ; il n'y a pas de barrière des 5 % et les apparentements sont possibles. Or peu de systèmes politiques témoignent d'une aussi grande capacité d'intégration ou de récupération des forces qui lui sont hostiles. Depuis 1848, aucun gouvernement n'a atteint une aussi grande stabilité ministérielle et une aussi extraordinaire continuité dans les politiques inspirées par un conservatisme ouvert à la modernisation et aux réformes lentes.

La clef du système partisan suisse, la vraie formule magique serait : s'ouvrir au changement afin de changer le moins possible.

RÉSUMÉ. — *Le système politique et partisan suisse dénote complètement dans le concert européen : pas de jeu majorité/opposition, règne des « majorités d'idées », chaque canton possède son système de partis, les partis nationaux sont faibles et indisciplinés. Fédéralisme et démocratie directe contribuent à cette faiblesse des partis. Radicaux, démocrates-chrétiens, socialistes et agrariens sont les principaux protagonistes sur la scène politique ; cependant, libéraux de gauche et de droite, écologistes et extrémistes de droite et de gauche affirment leur présence.*

TABLEAU 2. — *Composition du Conseil national par canto*

Cantons	Partis							
	PRD	PDC	PSS	UDC	ADI	EV	PLS	PST
Zurich	9	3	8	5	4	2		
Berne	5		9	9	1	1		
Lucerne	3	5	1					
Uri	1							
Schwyz	1	2						
Unterwalden		2						
Glaris				1				
Zoug	1	1						
Fribourg	1	3	1	1				
Soleure	3	2	2					
Bâle-Ville	1	1	2		1			
Bâle-Campagne	2	1	3	1				
Schaffhouse	1		1					
Appenzell	1	1			1			
Saint-Gall	4	5	2		1			
Grisons	1	2	1	1				
Argovie	3	4	4	2	1			
Thurgovie	1	2	1	2				
Tessin	3	3	1					
Vaud	7		5	1			3	
Valais	2	4	1					
Neuchâtel	1		2				2	
Genève	2	1	2				3	1
Jura	1		1					
Totaux	54	42	47	23	9	3	8	1